



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38088** VALABLE JUSQU'AU **13/03/2027**

ÉDITÉ LE 29/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SEDAN

Siret : 430 003 475 00042

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 4026331

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4669049904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4669049904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : SARL CEMIBAR

4 RUE DE L'ARTISANAT
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Téléphone : 03 24 33 91 04

Fax :

Portable : *****

Responsabilité légale :
SAVAS FIKRI GÉRANT

Site Internet :

E-mail : cemibar@cemibar.fr

Effectif moyen : ***

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : * *** **

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	*	09/11/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	*	09/11/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.